

FINANCES

42.08

- OBJET :** **Budget principal**
- **Adoption du budget primitif pour l'exercice 2015**
 - **Vote des taux d'imposition 2015**
 - **Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014**
 - **Attribution de subventions d'équipement.**
 - **Répartition des subventions départementales en faveur des associations locales au titre de l'exercice 2015**
 - **Modification du montant de l'attribution de compensation**

Madame, Monsieur,

Le budget qui vous est proposé suit les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 2 mars 2015. Il est établi dans la continuité des exercices antérieurs avec la volonté de traduire les engagements pris et de conduire une politique municipale empreinte de maîtrise et de volontarisme.

Le budget pour 2015 s'élève à 185 906 151,52 € et s'équilibre en dépenses et en recettes.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2015 à 46 571 933,52 € contre 53 035 966,52 € en 2014 et se composent notamment des opérations nouvelles de l'exercice 2015 pour 41 883 009 € et des restes à réaliser pour un montant de 4 541 758,15 € en dépenses. Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 1 657 128,82 €.

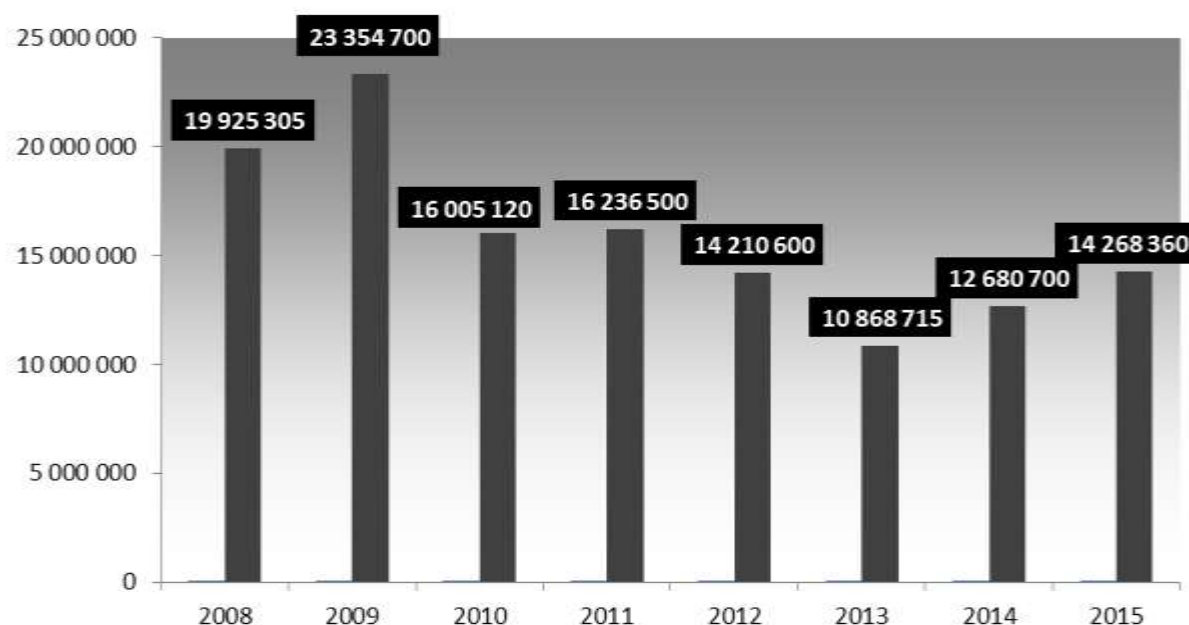
La section d'investissement

1 - Les dépenses

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 41 883 009 € pour 2015 contre 41 197 900 € en 2014 et se décomposent comme suit :

- dépenses directes d'équipement..... 14 268 360 €
- remboursement de la dette..... 11 502 100 €
- provisions pour refinancement du programme d'emprunts 10 000 000 €
(ce crédit s'équilibre en dépenses et en recettes)
- opérations d'acquisition/vente 3 159 000 €
- participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour la Maison de l'Enfance Aimé Césaire 1 799 549 €
- comptabilisation des avances versées aux titulaires des marchés publics 500 000 €
- la participation à l'Agence France Locale 384 000 €
- dépenses d'ordre 270 000 €

1.1 - Les dépenses directes d'équipement (14 268 360 €)



1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU) (1 989 200 € pour 2015 contre 1 125 000 € pour 2014)

En 2015, le programme de rénovation urbaine se poursuit.

Certaines opérations sont déjà achevées. Ainsi, la réhabilitation du groupe scolaire Beuvin a été réalisée en trois tranches sur les années 2010, 2011 et 2012. La création d'une voie de liaison entre la rue Neuve et la rue Henri Koch, ainsi que la requalification de la place des Bouleaux s'est achevée en 2014.

En 2015, 280 000 € sont inscrits pour permettre de lancer les travaux préparatoires (reprise de clôture, de réseaux...) aux abords du groupe scolaire Charles Beuvin.

La reconstruction de la Maison pour Tous des Bleuets se poursuit. Une enveloppe de 1 000 000 € est prévue pour 2015. En 2014, 700 000 € de crédits avaient été inscrits pour les études, le concours d'architecte et le comblement des carrières.

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine des Petit Pré – Sablières, il est consacré une enveloppe de 600 000 € pour l'aménagement du carrefour Déménitroux. Ces travaux consistent en la création d'un giratoire au niveau du carrefour entre la rue Déménitroux, l'avenue François Mauriac et les bretelles de desserte de la route départementale RD1. Une subvention d'équipement de 109 200 € sera versée à la SA d'HLM Maison du CIL pour la réalisation d'un programme de 46 logements locatifs sociaux rue du Jeu de Paume. Sur ces 46 logements, 36 logements sont comptabilisés dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative sociale du PRU. En contrepartie de cette subvention, la commune bénéficiera d'une réservation de trois logements.

1.1.2 - Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (4 367 650 € en 2015 contre 4 200 650 € en 2014)

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des crédits de travaux et des dotations en équipement et matériels pour les services opérationnels concernés.

Quelques inscriptions spécifiques peuvent être distinguées :

➤ En matière de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'ouvrages d'art (3 392 650 € en 2015 contre 3 325 650 € en 2014) :

- des crédits pour les espaces verts, comprenant notamment une enveloppe de 153 500 € pour la poursuite de la requalification des aires de jeux, de 158 000 € pour l'acquisition du matériel horticole, de 50 000 € pour l'aménagement de nouveaux sanitaires dans le parc Dupeyroux et 25 000 € pour un alignement d'arbres 472 050 €

- divers travaux de voirie dans tous les quartiers (rénovations de trottoirs, reprise de fissures et affaissement, mise à l'alignement)..... 350 000 €
- la réfection des cheminements périphériques de la dalle du Montaigut (1^{ère} tranche)..... 350 000 €
- divers travaux sur le réseau de collecte des eaux pluviales, notamment la création d'un réseau eaux pluviales rue de Brie entre la rue Gabriel Péri et le passage Saillenfait (120 000 €) et la création d'une canalisation d'eau potable avenue de la République (110 000 €)..... 341 000 €
- le désenclavement du quartier du Palais (1^{ère} phase) 280 000 €
- l'accompagnement des travaux de concessionnaires aux abords de la future gare du Grand Paris de l'Echat 200 000 €
- l'aménagement du square à l'arrière de la cathédrale 180 000 €
- des crédits en matériels et équipements annexes des voiries pour le fonctionnement des services 166 000 €
- la réfection de la chaussée rue Saint Simon aux abords du collège Clément Guyard 160 000 €
- la reprise du carrefour entre la rue du Général Leclerc, la rue Joly et l'avenue de la République 160 000 €
- la réfection de la chaussée rue Saint Simon, entre la RD86 et la rue du Général Sarrail 150 000 €
- des interventions sur les réseaux d'incendie, en particulier la création de bornes incendie complémentaires, lors des travaux réalisés 150 000 €
- les réfections de chaussée suite à la saison hivernale 125 000 €
- la réfection partielle de la chaussée rue de Mesly 96 000 €
- des interventions sur les stations Cristolib, notamment le remboursement des vélos volés et le déplacement de la station Cristolib « Porte de Brie », rue Joly pour accompagner l'opération Brossolette (55 000 €)..... 86 000 €
- des interventions sur le barrage du Bras du Chapitre en vue de la reprise en accord avec les voies navigables de France des lâchers d'eau 50 000 €
- les travaux préparatoires en vue de l'opération Desmont (déplacement des réseaux) 50 000 €
- des travaux divers sur les ouvrages d'art 26 600 €

➤ Concernant l'éclairage public et la signalisation tricolore (975 000 € en 2015 contre 875 000 € en 2014) :

- des interventions sur les organes du réseau pour garantir la pérennité de la distribution (remplacement de transformateurs, de boîtes de coupure, entretien divers)..... 400 000 €
- des réparations courantes en matière d'éclairage public et de signalisation pour remédier aux désordres constatés lors des tournées de vérification..... 395 000 €

- le renouvellement des lanternes avec ballons fluorescents qui ne seront plus commercialisés 100 000 €
- le remplacement et la rénovation des contrôleurs de signalisation tricolore..... 80 000 €

**1.1.3 - Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal
(3 553 200 € en 2015 contre 3 920 100 € en 2014)**

Afin d'assurer dans les meilleures conditions d'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des Cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à la maintenance courante, des mises en conformité des divers réseaux qui montent en puissance, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers, telles que les réfections de sanitaires ou les installations de rideaux, afin de mieux protéger les enfants, sont inscrits à notre budget.

Les crédits budgétaires sont répartis entre les secteurs suivants :

- secteur scolaire 1 808 000 €
- secteur sportif 789 450 €
- secteur social 473 600 €
- secteur culturel..... 438 200 €
- secteur jeunesse 43 950 €

• **Le secteur scolaire**

(1 808 000 € en 2015 contre 1 698 000 € en 2014)

- diverses interventions dans les écoles 501 000 €
- réfection de l'étanchéité, peinture de la rotonde de l'école maternelle et liaison entre EPS et élémentaire accompagnée de la mise en accessibilité au groupe scolaire des Guiblets..... 260 000 €
- rénovation de l'étanchéité de la terrasse côté cour élémentaire et réfection du réseau de chauffage en vide sanitaire au groupe scolaire Hérédia 215 000 €
- l'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles 199 100 €
- démarrage de l'opération de réaménagement du groupe scolaire Prévert (nouveau quartier) 150 000 €
- l'acquisition de matériel et mobilier pour la restauration scolaire. 112 900 €
- des travaux d'électricité et de câblage pour le plan numérique des écoles..... 100 000 €
- des travaux d'extérieur dans les équipements scolaires (réfection de cours d'école)..... 100 000 €
- réfection des peintures du couloir, du faux-plafonds, du préau et réfection de la verrière de la cour à l'école maternelle Victor Hugo. 80 000 €

- réfection des bétons extérieurs, ravalement, protection des menuiseries et réfection des canalisations en vide sanitaire du groupe scolaire Gerbault 70 000 €
- la poursuite de l'opération de renouvellement des installations de rideaux 20 000 €

• **Le secteur sportif**
(789 450 € en 2015 contre 1 039 450 € en 2014)

- divers travaux concernant les gymnases et les salles de sport 178 500 €
- réfection de la toiture de la piscine du colombier 120 000 €
- réfection des 2 squashes suite au dégât des eaux et divers travaux au Centre Marie-Thérèse Eyquem 114 000 €
- divers travaux concernant les piscines du Colombier, de la Lévière et de Sainte Catherine..... 100 000 €
- le remplacement du sol sportif du gymnase Issaurat..... 80 000 €
- divers matériels pour équipements sportifs..... 78 850 €
- remise en état du plateau d'évolution du Jeu de Paume..... 60 000 €
- divers travaux concernant les terrains de sport et les plateaux d'éducation physique 58 100 €

• **Le secteur social**
(473 600 € en 2015 contre 648 300 € en 2014)

- divers travaux dans les équipements de la petite enfance, notamment des travaux à la crèche Ambroise Paré (ravalement des façades et travaux d'extension pour 65 000 €), à la halte-garderie du Port (amélioration de la fonctionnalité de la cuisine pour 45 000 €), à la mini crèche de l'Echat (réaménagement du hall, reprise de peinture et de sols pour 40 000 €) à la crèche de la Lévière (changement de la porte d'entrée principale et remplacement de la porte d'entrée annexe avec digicode pour 38 000 €)..... 235 000 €
- installation du service du 3^{ème} âge dans de nouveaux locaux rue Gounod..... 150 000 €
- des crédits destinés à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée, après avis de la commission d'intégration des personnes handicapées (CIPH) 55 000 €
- les travaux de reprise des sols souples dans diverses crèches..... 18 600 €

- installation du pôle santé dans de nouveaux locaux
au 22 rue de Mesly 15 000 €

- **Le secteur culturel**
(438 200 € en 2015 contre 490 400 € en 2014)

- troisième et dernière part de la subvention d'équipement à l'association Chemin des Arts en Val-de-Marne pour réaliser une extension-construction du Centre-Cathédrale qui, outre la cathédrale agrandie et des locaux culturels et administratifs, comportera un centre d'animation culturelle 200 000 €
- des interventions diverses sur les équipements socioculturels dont la rénovation du théâtre, le ravalement des façades et divers travaux au Club de Créteil (182 000 €), des travaux réalisés à la Maison des Jeunes et de la Culture Village (20 000 €) 212 800 €
- une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil..... 20 000 €
- divers matériels et équipements culturels 5 400 €

- **Le secteur jeunesse**
(43 950 € en 2015 contre 43 950 € en 2014)

- travaux d'entretien dans les différents bâtiments dont notamment les travaux de peinture et de revêtement de sol dans divers locaux (16 500 €), la réfection du mur de la salle pour l'accueil périscolaire du centre de loisirs Savignat (8 500 €) divers travaux de sauvegarde, de sécurité et de plomberie pour la colonie « l'Oasis » de Lans en Vercors (8 000 €) 31 500 €
- achat de matériel et mobilier 12 450 €

1.1.4 - Les bâtiments, équipements et matériels assurant notamment le bon fonctionnement des services municipaux (2 754 810 € en 2015 contre 2 511 350 € en 2014)

Ils sont nécessaires à la bonne marche de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population.

- **Concernant les travaux relatifs à l'Hôtel de Ville et aux autres bâtiments communaux**
(1 539 000 € en 2015 contre 1 126 000 € en 2014)

- pour l'Hôtel de Ville, une enveloppe est prévue pour la participation de la commune pour le remplacement des sprinklers du parking – 1^{ère} tranche (300 000 €), la rénovation de revêtements en pierre de l'esplanade et des escaliers côté lac (220 000 €), rénovation de la cuisine : plafonds, hotte, caniveau, électricité (70 000 €), la réfection du service scolaire au rez-de-chaussée : plafond, moquette (45 000 €) et divers travaux d'entretien (178 000€) 813 000 €
- une enveloppe budgétaire de 350 000 € est prévue pour des travaux sur divers bâtiments communaux et équipements hors Hôtel de Ville, centre technique municipal et parkings, notamment le déplacement des services installés au stade Desmont et autres et aménagement de l'extrésorerie de la Habette (150 000 €) 350 000 €
- une enveloppe budgétaire de 280 000 € est prévue pour les travaux dans les parkings et notamment celui de la Haye aux Moines (mise en peinture) et celui du Palais (réflexion sur le matériel de péage) 280 000 €
- le programme de maîtrise des énergies 80 000 €
- une enveloppe budgétaire pour le centre technique municipal est prévue pour le remplacement de la cuve enterrée des huiles usagées et pour la mise en conformité des détecteurs de fuite des cuves à carburant 16 000 €

- **Concernant la dotation des moyens, l'acquisition de matériels, mobiliers, outillage et véhicules à destination des services**
(1 085 810€ en 2015 contre 1 204 750 € en 2014)

- les crédits dévolus au secteur de l'informatique et de la téléphonie concernent notamment les licences supplémentaires, les dotations de matériels et de logiciels (356 500 €), une enveloppe pour les travaux de téléphonie (53 500 €) et une provision pour les travaux de câblage (7 650 €) 417 850 €
- le remplacement et l'acquisition de véhicules (notamment trois fourgons pour la régie bâtiment, deux utilitaires avec benne et deux cyclomoteurs

- pour les parcs et jardins) et de matériel pour le garage municipal 205 700 €
 - l'équipement mobilier et matériel de l'ensemble des services municipaux 269 510 €
 - divers matériels spécifiques et fournitures pour les services municipaux dont des matériels de sécurité, l'équipement de la régie bâtiment (145 250 €) 172 650 €
 - une subvention d'équipement qui sera versée à Plaine Centrale pour le système d'information géographique mutualisé (S.I.G.) 20 100 €
- **Concernant la mise en place d'un système de vidéo-protection aux abords de la médiathèque place de l'Abbaye et dans le centre ancien (130 000 € en 2015 contre 180 600 € en 2014)**
- Conformément aux engagements pris par la municipalité, des crédits sont inscrits pour poursuivre le déploiement d'un système de vidéo-protection..... 130 000 €

1.1.5 - Des crédits à destination particulière (341 500 € en 2015 contre 355 000 € en 2014)

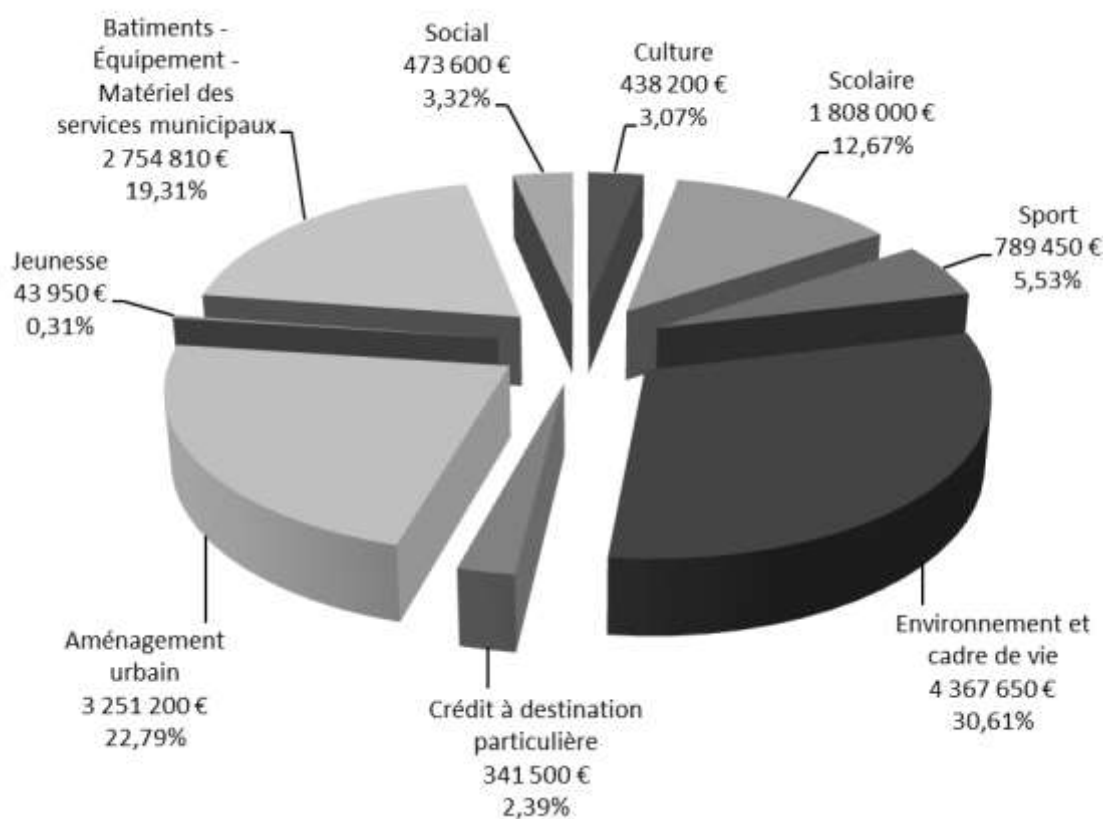
- les crédits mis à disposition des comités de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens mais aussi de projets plus structurants 300 000 €
- des crédits de travaux à la demande du Comité Hygiène et Sécurité 41 500 €

1.1.6 - Les actions d'aménagement urbain (1 262 000 € en 2015 contre 568 600 € en 2014)

- L'acquisition en vente en l'état de futur achèvement d'un parking public de 232 places – opération Brossolette - 1^{ère} tranche. La commune fait acquisition des volumes de construction réalisés par la société Nexity en souterrain sur deux niveaux (niveau -1 et niveau -2) destinés à être aménagés par la commune en parking public de 232 places. Le prix d'acquisition de ces volumes de construction est fixé à 4 800 266 €. Il vous est proposé d'inscrire une première tranche de 1 200 000 € en 2015 1 200 000 €
- des crédits sont inscrits pour les frais de publication, d'honoraires et de classement liés aux différentes opérations d'aménagement et aux révisions du PLU 62 000 €

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs

Total : 14 268 360 €



1.2 - La participation à Créteil-Habitat-SEMIC pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire (1 799 549 € en 2015 contre 1 907 200 € en 2014)

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 novembre 2006, a adopté le mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire. Celui-ci prévoit que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et qu'elle reçoive pour cela, outre différentes subventions d'investissement, un fonds de concours de Créteil-Habitat-SEMIC, à hauteur du coût net de l'opération. En contrepartie, elle verse à Créteil-Habitat-SEMIC, à compter de 2009, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des deux prêts contractés par Créteil-Habitat-SEMIC qui en 2015 s'élève à 1 799 549 €.

1.3 - La participation pour l'adhésion à l'Agence France locale (384 000 € en 2015)

L'Agence France locale (AFL) est l'agence française de financement des collectivités locales créée par les collectivités locales. Il s'agit d'une entité à but non lucratif qui rassemble les collectivités locales françaises désireuses de mutualiser et d'optimiser leur recours au crédit, sans intermédiaire bancaire. Elle a reçu l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel pour exercer en tant qu'établissement de crédit. Ainsi, l'AFL va fonctionner comme un établissement de crédit mais au bénéfice exclusif de ses adhérents. Pour pouvoir adhérer à la structure, les collectivités doivent verser un ticket d'entrée fixé à 0,8 % de l'encours de dette n-2. Seules les collectivités dont les finances sont jugées saines au travers de critères définis par l'AFL pourront adhérer à cette dernière, car elle va chercher des fonds sur le marché obligataire et elle ne pourra obtenir

des taux d'intérêt intéressants qu'en apportant la preuve que les situations financières des collectivités auxquelles elle s'adosse sont solides.

La commune satisfait à ces critères et a obtenu une note par l'AFL qui lui permet d'adhérer à cette agence.

Le montant du ticket d'entrée pour Créteil est de 1 152 000 €. Il est possible de verser ce ticket d'entrée en trois fois sur trois exercices, par conséquent, il vous est proposé d'inscrire 384 000 € en 2015 pour adhérer à AFL.

1.4 – Les opérations d'acquisition/vente sur le même exercice (3 159 000 € en 2015)

Le conseil municipal, dans sa séance du 9 février 2015 a approuvé l'acquisition par la commune auprès de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris d'un terrain d'environ 4 000 m² à détacher des parcelles AU72-89 et AU53-75-81 faisant partie de l'Hôpital Albert Chenevier à Créteil, au prix de 1 494 000 € en vue de sa rétrocession à la société ADIM Ile de France, qui réalisera un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) 1 494 000 €

Le conseil municipal, dans sa séance du 8 décembre 2014, a validé deux opérations d'acquisition par la commune auprès de l'établissement public foncier d'Ile de France et a approuvé les protocoles d'accord en vue de la rétrocession de ses biens :

- la première opération concerne les propriétés sises 8 et 12 passage Saillenfait. Ces deux propriétés seront cédées conformément au protocole d'accord à la SARL Araucarias..... 1 325 000 €
- la deuxième opération concerne la propriété sise 29 rue de Paris. Cette propriété sera cédée conformément au protocole d'accord à la société Nexity 340 000 €

1.5- La nécessité de comptabiliser les avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit en 2015. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.6- Le remboursement de la dette (11 500 000 € en 2015 contre 11 197 900 € en 2014), les opérations de refinancement (10 000 000 €) et le remboursement des cautions (2 100 €)

Pour 2015, le remboursement en capital de la dette, hors refinancement, s'élève à 11 500 000 € contre 11 197 900 € en 2014. Le montant du remboursement de la dette est fonction du volume net d'emprunts contractés sur les années passées et du profil d'amortissement des prêts constituant l'encours.

Par ailleurs, il est envisagé la possibilité de procéder à des opérations de refinancement afin d'améliorer les conditions financières de notre dette. À ce

titre, un montant de 10 000 000 € est prévu. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

Enfin, 2 100 € sont prévus au titre des remboursements de dépôts et cautionnements.

1.7- Les dépenses d'ordre (270 000 € en 2015 contre 4 910 000 € en 2014)

Les opérations d'ordre en 2015 correspondent aux travaux en régie et aux opérations patrimoniales.

1.7.1 Les travaux en régie (200 000 € en 2015 comme en 2014)

Les travaux en régie correspondent aux travaux directement réalisés par les services techniques. Leurs montants se calculent en tenant compte du coût horaire de la main-d'œuvre et des dépenses en fournitures. Ils s'élèvent à 200 000 € en 2015. La contrepartie de cette dépense d'ordre figure en recettes de fonctionnement. Elle neutralise la dépense réelle de fonctionnement pour la transférer en investissement.

1.7.2 Les opérations patrimoniales (70 000 € en 2015 contre 4 710 000 € en 2014)

Elles visent à constater de façon comptable des évolutions de notre patrimoine en liaison avec des opérations passées ou en cours. Ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement. Elles concernent le transfert des annonces d'appels d'offres pour travaux, sur des imputations d'immobilisations en cours pour 50 000 € et le transfert des études sur des imputations d'immobilisations en cours pour 20 000 €.

2 Recettes et équilibre

2.5 Les recettes réelles

(37 444 804,70 € en 2015 contre 38 199 912,96 € en 2014)

2.5.1 Les subventions d'investissement

(1 651 537,55 € en 2015 contre 685 695 € en 2014)

Elles s'élèvent, en 2015, à 1 651 537,55 € et se décomposent ainsi :

- la subvention ANRU pour l'aménagement des espaces extérieurs 1^{ère} et 2^{ème} phase 478 952,55 €
- la participation de la Société du Grand Paris pour les abords de la future gare du Grand Paris 200 000 €
- la subvention de Valophis Habitat pour la réalisation du carrefour Déménitroux, dans le cadre du programme ANRU..... 200 000 €
- la participation des copropriétaires pour les travaux réalisés sur la dalle du Montaigut 175 000 €
- la subvention du Conseil Général pour la réalisation du carrefour Déménitroux, dans le cadre du programme ANRU..... 150 000 €
- le produit des amendes de police 130 000 €
- la subvention du Conseil Général pour la construction de la Maison Pour Tous des Bleuets, dans le cadre du programme ANRU..... 125 000 €
- la subvention de l'Etat – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'implantation du système de vidéo-protection..... 87 000 €
- la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux réalisés dans les crèches 87 000 €
- la subvention SIPPEREC pour les travaux d'éclairage public..... 10 585 €
- le fonds de concours de la CAPCVM pour l'acquisition de matériels pour la cuisine centrale 8 000 €

2.5.2 Les dotations et participations

(pour 2 183 660 € en 2015 contre 2 373 000 € en 2014)

Elles s'élèvent à 2 183 660 € en 2015 et se répartissent de la sorte :

- le FCTVA qui correspond à 15,761 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2014 1 400 000 €

- la taxe d'aménagement générée par les permis de construire délivrés sur le territoire communal..... 513 660 €
- la dotation départementale globale d'investissement versée par le Département du Val-de-Marne 270 000 €

2.5.3 Les cessions (12 055 263 € en 2014 contre 2 621 400 € en 2014)

La nouvelle instruction budgétaire et comptable dispose que les aliénations de biens font désormais l'objet d'une prévision correspondant à une inscription unique en recettes réelles d'investissement.

Il convient de distinguer les cessions de biens appartenant déjà à la commune de celles liées à des opérations d'acquisition et rétrocession immédiate.

En ce qui concerne les cessions simples, la commune a touché un acompte en 2014 correspondant à 10 % du montant du prix de vente, dont le solde est attendu en 2015 pour :

- Brossolette-Leclerc 3 710 763 €
- Desmont..... 2 751 000 €
- Déménitroux..... 1 338 750 €
- Montaigut..... 992 250 €

Les cessions faisant l'objet d'une acquisition /rétrocession sont les suivantes :

- Terrain futur EHPAD..... 1 494 000 €
- 8 et 12 Passage Saillenfait..... 1 325 000 €
- 29 rue de Paris..... 443 500 €

2.5.4 Le recours à l'emprunt (18 022 548,45 € en 2015 contre 23 880 000,00 € en 2014)

Des crédits à hauteur de 10 000 000 € sont proposés au titre d'opérations de refinancement. Cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

Une fois pris en compte l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement, le besoin de financement résiduel s'élève à 8 022 548,45 €. Il sera couvert par le recours à l'emprunt.

**2.5.5 L'excédent de fonctionnement capitalisé
(3 031 795,70 € en 2015 contre 8 139 817,96 € en 2014)**

2.5.6 La nécessité de comptabiliser le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

**2.6 Les recettes d'ordre
(2 470 000 € en 2015 contre 7 232 205 € en 2014)**

Les recettes d'ordre s'élèvent à 2 470 000 € et se répartissent ainsi :

- l'amortissement des immobilisations 2 400 000 €
- le transfert des annonces d'appels d'offre pour les travaux et les études sur des imputations d'immobilisation 70 000 €

**2.7 Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement
(5 000 000 € en 2015 contre 3 905 600 € en 2014)**

La dernière composante de l'autofinancement est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit une inscription de 5 000 000 €, celui-ci est en progression de 28 %. Conformément aux orientations évoquées dans le débat d'orientation budgétaire, l'autofinancement volontaire conforte durablement notre situation financière.

3 La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014

Conformément à l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée du résultat fait l'objet d'une fiche de calcul transmise au Trésorier municipal, afin qu'il en assure la pertinence.

Sur l'exercice 2014 à l'issue de la journée complémentaire, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 6 891 206,63 €.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2014 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à 3 031 795,70 €.

Par conséquent, il est nécessaire :

- de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 3 031 795,70 €, afin de combler le besoin de financement en investissement.

Il vous est proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2014, après mise en réserve, en recette de fonctionnement 2015.

La procédure de reprise anticipée des résultats est résumée dans le tableau suivant :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2014	6 891 206,63
Résultat à affecter	6 891 206,63

Investissement	
Solde d'exécution 2014 (excédent)	9 100 893,48
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 9 248 059,85
Solde des restes à réaliser 2014 (reports de recettes 1 657 128,82 – reports de dépenses 4 541 758,15)	- 2 884 629,33
Résultat d'investissement (besoin de financement)	- 3 031 795,70
Montant de l'excédent de fonctionnement qui couvre le besoin de financement	+ 3 031 795,70
Excédent de fonctionnement disponible	3 859 410,93
Montant total de la reprise anticipée	3 859 410,93

Il convient de rappeler que le virement de section n'est pas exécuté et n'est pas intégré dans le calcul du résultat, ce qui crée mécaniquement un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

4 Les reports

4.5 Les reports de dépenses pour 4 541 758,15 € en 2015 contre 2 590 006,67 € en 2014

Les crédits d'investissement reportés de 2014 sur 2015 concernent d'une part des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et d'autre part des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques. Ils portent sur un montant total de 4 541 758,15 €.

Les reports de dépenses concernent notamment :

- travaux liés à l'ANRU 1 021 443,67 €
- divers travaux de voirie dont des réfections de trottoirs, de chaussées et de parking et des travaux d'ouvrages d'art 984 647,76 €
- subvention d'équipement à Chemin des Arts en Val-de-Marne 400 000,00 €
- divers crédits liés à l'achat de matériel, d'outillage et de mobilier pour les services municipaux et les écoles ainsi que des frais d'études, de licences, de logiciels et d'infrastructure réseau 353 084,08 €
- travaux dans les équipements sportifs 330 383,82 €
- travaux dans les écoles, les cours d'écoles et les restaurants scolaires 268 150,93 €
- travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville et des différents bâtiments 233 368,73 €
- la mise en place d'un système de vidéo-protection 169 690,80 €
- achat de véhicules et matériel du garage 149 334,55 €
- programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore 104 637,10 €
- travaux d'espaces verts et de plantations d'arbres 85 754,02 €
- travaux pour l'économie d'énergie 79 117,69 €
- travaux demandés par les comités de quartiers et le comité d'hygiène et sécurité 54 739,80 €
- subvention d'équipement à la Maison des Arts et de la Culture de Créteil et du Val-de-Marne 36 587,74 €
- acquisition des parts de la société immobilière des chemins de fer français, société ICF habitat dans le capital de Créteil Habitat-SEMIC 10 000,00 €

4.6 Les reports de recettes pour 1 657 128,82 € en 2015 contre 3 698 248,56 € en 2014

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice sont égales à 1 657 128,82 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, des emprunts contractés en 2014 et mobilisés en 2015, de la dotation globale d'investissement et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics. Il s'agit :

➤ des emprunts contractés pour 880 000 € :

• **Caisse d'Épargne** 880 000 €

➤ de subventions pour 471 250,76 € :

• **subventions d'investissement liées à l'ANRU** 367 061,86 €

○ **opération MPT Bleuets**

- subvention de l'État ANRU 60 853,00 €

○ **opération espaces extérieurs**

- subvention de l'État ANRU 286 462,45 €

- subvention du Conseil Régional 19 746,41 €

• **autres subventions d'autres organismes (104 188,90 €)**

- subvention de la région pour la réalisation de jardins familiaux 53 935,93 €

- subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux réalisés dans les crèches Sarrazins, Dolto et des Bords de Marne 21 986,17 €

- participation du SIPPEREC pour l'éclairage public 28 266,80 €

➤ de la dotation globale d'investissement pour 272 900 €.

➤ de la restitution des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics pour 32 978,06 €.

La section de fonctionnement

1 - Les dépenses

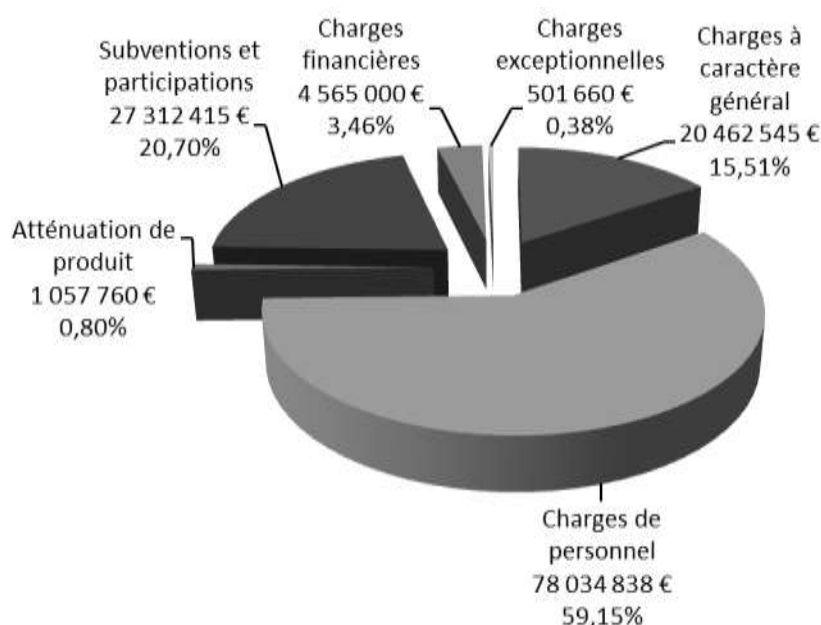
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 139 334 218 € contre 139 338 029 € en 2014. Elles se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre. Les dépenses réelles qui s'élèvent à 131 934 218 € en 2015 contre 132 910 224 € en 2014, soit en diminution de 0,73 % par rapport à 2014 peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

	2014	2015	Évolution
- charges à caractère général	20 980 365,00	20 462 545,00	-2,47 %
- charges de personnel	76 834 838,00	78 034 838,00	+1,56 %
- atténuation de produits	475 650,00	1 057 760,00	+122,38 %
- subventions et participations	29 712 782,00	27 312 415,00	-8,08 %
- charges financières	4 493 889,00	4 565 000,00	+1,58 %
- charges exceptionnelles	412 700,00	501 660,00	+21,56 %
- total des dépenses réelles	132 910 224,00	131 934 218,00	-0,73%
- dépenses d'ordre	2 522 205,00	2 400 000,00	
- virement de la section de fonctionnement	3 905 600,00	5 000 000,00	+28,02%
- total des dépenses	139 338 029,00	139 334 218,00	- 0,003 %

1.1 Les dépenses réelles par nature

Elles s'élèvent à 131 934 218 € contre 132 910 224 € en 2014.

DEPENSES REELLES PAR NATURE TOTAL : 131 934 218 €



1.1.1 Les dépenses à caractère général (20 462 545 € en 2015 contre 20 980 365 € en 2014)

Les dépenses à caractère général sont maîtrisées et affichent une diminution de 2,47 %. Elles concernent l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à l'administration générale de la collectivité (fournitures, fluides, consommables, études), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) et aux dispositifs à la population.

Les fluides représentent près de 25 % des dépenses à caractère général. En 2014, il a été inscrit au titre des dépenses de fluides 5 200 500 € et, en 2015, 4 984 200 € soit une évolution de -4,16 %.

Les dispositifs à la population sont nombreux. Ils concernent notamment des dotations pour les élèves des écoles publiques, les crédits nécessaires aux activités sportives et culturelles, dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire, aux activités extra et périscolaires (classes de découverte, séjours de vacances, accueils de loisirs et accueils périscolaires), aux dispositifs d'aides et de financement de projets (fonds d'aide aux jeunes, fonds d'aide aux projets culturels et socioculturels) et à l'organisation des manifestations (forums de la jeunesse et de la culture, jour de Fête...). Ces dispositifs sont repris dans la présentation fonctionnelle des dépenses réelles des services à la population.

Les dépenses à caractère général, comme chaque année, obéissent au respect des règles que la ville a mis en place. Elles reposent sur plusieurs démarches :

- sur une exploitation optimale des procédures de commande publique, dans un double souci de conformité aux règles juridiques et de performance économique et environnementale.
- sur la recherche du mode de gestion le plus adéquat.
Dans la plupart des cas, la confiance faite aux personnels des services publics territoriaux agissant en régie permet d'exercer une compétence dans des conditions de qualité, de coût et de réactivité meilleures que dans le cadre d'une gestion confiée à un prestataire.
- sur l'amélioration des méthodes de gestion. Un dialogue de gestion permet une allocation efficiente des crédits, l'utilisation des crédits étant mieux ajustée grâce à des efforts d'analyse, de suivi, d'anticipation et de redéploiement des moyens.

La recherche de la maîtrise des dépenses à caractère général participe à la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche de développement durable en améliorant le comportement de consommation de notre collectivité.

1.1.2 Les dépenses de personnel (78 034 838 € en 2015 contre 76 834 838 € en 2014)

La ville de Créteil, comme chaque année, fait preuve de la même double volonté à savoir permettre aux agents de poursuivre une carrière régulière et contenir le périmètre des dépenses. La hausse de 1,56 % intègre donc le GVT (qui prend en compte les promotions) mais aussi la volonté de la ville de Créteil de s'inscrire dans le dispositif d'accès à la qualification de jeunes sans emploi. Ce sont 58 emplois d'avenir qui ont été recrutés, représentant une dépense de personnel de 1 092 048 € et une participation de l'Etat de 703 000 €.

L'évolution des dépenses de personnel s'explique par l'impact :

- de la revalorisation des catégories C à compter du 1^{er} janvier 2015 pour 743 766 € ;
- du GVT pour 300 000 € ;

L'application des nouveaux rythmes scolaires en année pleine a un impact conséquent sur les dépenses de personnel pour un montant estimé à 1 420 257 €.

1.1.3 Les subventions et participations (27 312 415 € en 2015 contre 29 712 782 € en 2014)

Les subventions et participations baissent de 8.08 % entre 2014 et 2015. Afin de faire face au rétablissement des comptes publics induisant une baisse des dotations de l'Etat versées à la commune, une réflexion a été menée afin de réduire l'enveloppe des subventions et participations.

Elles se répartissent en plusieurs rubriques :

- Les subventions aux associations
(8 879 014 € en 2015 contre 10 846 336 € en 2014)

En concertation avec l'ensemble des directions et des élus de secteurs, il a été souhaité de redéfinir la politique de subventionnement aux associations. Cette réflexion conduit à vous proposer une réduction de l'enveloppe de subventions aux associations. Il est rappelé que la subvention auparavant versée à l'association de Gestion de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil et du Val-de-Marne a été transférée à Plaine Centrale, qui s'élevait en 2014 à 1 094 575 €. Un rapport soumis à votre appréciation, à l'occasion de ce même conseil, procède à l'attribution des subventions aux associations.

D'autre part, il convient de répartir les subventions départementales en faveur des associations locales, au titre de l'exercice 2015 pour 57 938 €. Ce montant est réparti entre trois équipements socioculturels : Maison pour tous des Bleuets-Bordières, Maison des jeunes et de la culture Club de Créteil et le centre social des Petits-Prés-Sablières. Il est précisé que les subventions attribuées par la commune à chaque association incluent cette dotation générale départementale.

- La subvention au CCAS
(12 732 993 € en 2015 contre 12 603 000 € en 2014)

Le CCAS bénéficie d'une augmentation de sa subvention par rapport au budget primitif 2014 de 1,03 %. Le CCAS est le principal outil de la politique municipale de solidarité. Le CCAS a entamé en 2015 une relecture des politiques d'accompagnement dont certaines étaient devenues obsolètes ou moins prioritaires.

Le CCAS continuera à aider les Cristoliens les plus fragilisés ; le service insertion sociale a établi 796 nouvelles demandes de RSA-socle en 2014, contre 698 en 2013. Le nombre des chèques d'accompagnement personnalisé d'aide alimentaire s'est élevé à 1 559 en 2014 contre 1 440 en 2013. Le nombre

d'aides accordées dans le cadre du FSH énergie était de 1 704 en 2014 contre 1 634 en 2013, tandis que celui des secours «classiques» augmente de 3,3%.

- Les prises en charge d'annuités d'emprunt
(183 000 € en 2015 contre 520 000 € en 2014)

En 2015, le montant des prises en charge d'annuités s'élève à 183 000 € (90 000 € pour Créteil Habitat-OPH et 93 000 € pour l'ACIC). Les prises en charge d'annuités s'achèvent en 2015. D'une part, il s'agit de la dernière échéance de l'emprunt remboursé à l'ACIC et d'autre part, le conseil municipal du 9 février 2015 a décidé d'interrompre les prises en charge d'annuités d'emprunts de Créteil habitat –OPH.

- Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale
(1 363 100 € en 2015 contre 1 321 200 € en 2014).

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale représentent cette année un montant de 1 363 100 €. Elles concernent le Syndicat informatique (INFOCOM) pour 730 000 €, la Base de loisirs de Créteil pour 587 000 €, la Maison de retraite intercommunale de l'Abbaye pour 27 800 €, le cimetière intercommunal de Valenton et le Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire pour 18 300 €.

- Diverses participations et subventions dont les contributions obligatoires
(4 154 308 € en 2015 contre 4 422 246 € en 2014).

La contribution aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers est évaluée à 1 750 000 € pour 2015, comme en 2014. Chaque année, la commune déplore de devoir contribuer au fonctionnement et à l'investissement de la brigade sans exercer aucun droit de regard, ni pouvoir de décision.

Chaque année, il est prévu dans l'enveloppe des subventions aux associations, une enveloppe spécifique pour financer des actions dans le cadre de la Politique de la Ville, dans l'attente de la mise en place du contrat de ville et de la clarification des intentions des différents partenaires et principalement l'État. La commune subordonne le versement de sa subvention à un engagement de l'État d'un montant identique. Les crédits inscrits s'élèvent à 124 000 € (dont 45 500 € constituant le reversement de la subvention régionale).

1.1.4 Les frais financiers (4 565 000 € en 2015 contre 4 493 889 € en 2014)

Les charges d'intérêts sont estimées en 2015 à 3 600 000 € contre 3 493 889 € en 2014.

En 2015, les charges d'intérêts évoluent suite aux nouveaux emprunts contractés en 2014. La commune, de par ses choix stratégiques d'indexation de taux, continue de bénéficier pleinement du niveau historiquement bas des taux révisables et variables (Euribor, TAM). Pour mémoire, le taux moyen de notre dette est de 2,24 %.

Les intérêts des lignes de trésorerie, malgré un eonia inférieur à 0,30 %, sont estimés à 200 000 €, afin de faire face à une hausse des taux et à la hausse des marges rémunérant les établissements bancaires.

D'autre part, il est inscrit un crédit de 290 000 € pour les frais financiers du SWAP contractualisé avec RBS. Cette dépense est couverte, en 2015, par un produit financier de 387 032 €. Depuis 2013, le SWAP contractualisé avec RBS est désormais classé 1A au sens de la « Charte Gissler », le risque sur Libor USD étant désormais désactivé.

De plus, il est inscrit un crédit de 75 000 € pour le paiement des commissions demandées désormais par les établissements bancaires (frais de dossier, commissions diverses).

1.1.5 Les charges exceptionnelles (501 660 € en 2015 contre 412 700 € en 2014)

Elles sont constituées essentiellement des indemnités de portage liées aux opérations d'acquisition des propriétés sises 8 et 12 passage Saillenfait et 29 rue de Paris dus à l'EPFIF (183 000 €), le reversement à Plaine Centrale de la dotation globale de décentralisation hygiène et santé (171 600 €) et de provisions pour l'annulation des titres émis lors des exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale (80 000 € en 2015 contre 174 000 € en 2014).

1.1.6 Les atténuations de produits (1 057 760 € en 2015 contre 475 650 € en 2014)

Elles sont constituées notamment en 2015, de la contribution pour la commune de Créteil au fonds de péréquation intercommunal et communal institué en 2012 pour un montant de 904 210 € en 2015 contre 620 719 € en 2014 et du reversement à l'Etat pour 153 000 € des sommes versées indûment en 2011 au titre de l'allocation compensatrice de taxe foncière sur les propriétés bâties concernant les logements sociaux cédés par la société Icade à l'OPH Créteil Habitat. Il s'agit du dernier remboursement la commune ayant reçu indûment 456 987 €, à rembourser sur les années 2013 à 2015 inclus.

1.2 Les dépenses d'ordre (2 400 000 € en 2015 contre 2 522 205 € en 2014)

Toutes les dépenses d'ordre correspondent à la fois à des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement. Les dépenses d'ordre concernent l'amortissement des immobilisations pour 2 400 000 €.

1.3 Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (5 000 000 € en 2015 contre 3 905 600 € en 2014)

La dernière composante de l'autofinancement est le virement de section, soit une inscription de 5 000 000 €.

1.4 Les dépenses réelles des services à la population

1.4.1 La démocratie locale et de proximité (124 960 € en 2015 contre 132 200 € en 2014)

En 2014, la commune a lancé une concertation en vue d'une redynamisation des comités de quartier et de la démocratie locale. Une nouvelle géographie et une charte des comités de quartier pour une démocratie locale renouvelée devront être opérationnelles en 2015. Ainsi, cette année sera consacrée essentiellement à renforcer la participation au sein des comités de quartier par un travail de formation et de sensibilisation des co-présidents habitants et élus par une communication adaptée pour mieux faire connaître les buts et les modes de fonctionnement des comités de quartier. Depuis fin 2013, les crédits affectés au fonctionnement des comités de quartier (65 000 €) sont gérés sur le budget municipal. En effet, chaque comité de quartier dispose d'un budget de fonctionnement pour la réalisation de projets, d'actions ou d'animations. Avec la réforme des comités de quartier, une enveloppe sera également créée pour chacun des cinq secteurs par redéploiement des crédits affectés aux comités.

La démocratie locale anime les conseils municipaux des enfants qui comprend 123 enfants, des adolescents qui comprend 40 adolescents et des jeunes qui comprend 40 jeunes. Dans la poursuite du travail sur la rénovation des outils de communication des trois conseils, 2015 sera consacrée à la refonte totale du site internet du conseil des adolescents. Le conseil des jeunes est invité à se rendre aux Abymes en juillet 2015 dans le cadre d'un échange de pratique. Cette invitation est mise à profit pour décliner sur la ville une dynamique de projet citoyen en amont du déplacement afin de faire connaître aux conseillers mais également à leurs pairs et plus globalement aux citoyens la culture créole et les liens historiques entre les 2 villes.

En 2014, a été lancé le portail citoyen « F@IRE ENSEMBLE ». Il s'agit d'un espace virtuel de participation et d'échanges destiné aux habitants de la ville visant à favoriser l'expression citoyenne et l'émergence de débats sur l'ensemble des sujets intéressant la vie locale. Ce portail sera développé en 2015 en partenariat avec la direction des services informatiques (outils de signalement, tchat élus...). En juillet 2014, le portail citoyen s'est enrichi d'une plateforme d'échanges entre habitants « Entre cristoliens » dont l'objectif principal est de mettre en contact des Cristoliens qui partagent les mêmes passions, ont des besoins particuliers, souhaitent proposer leur aide ou encore faire découvrir de nouvelles activités.

1.4.2 L'éducation

(23 077 057 € en 2015 dont 18 610 243 € de dépenses de personnel contre 22 411 487 € en 2014)

Les actions traditionnelles seront poursuivies et comprennent principalement :

- l'attribution de crédits pédagogiques, sous forme de dotations par élève à la fois pour les écoles publiques et privées sous contrat d'association, est maintenue (951 400 €) ;
- l'organisation de classes de découvertes pour les élèves de CM2, de double niveau CM1-CM2 et des classes d'adaptation. Pour 2015, 56 classes partiront pour des séjours de 8 à 10 jours (676 000 €) ;
- la prise en charge du fonctionnement logistique des écoles en particulier de la restauration, l'entretien des locaux, des fournitures (plus de 400 agents sont mobilisés auprès des enfants de maternelle pour la surveillance, le gardiennage, l'entretien des locaux et la restauration).

Au-delà des dépenses obligatoires, la ville conduit une politique de soutien aux activités éducatives par le financement d'actions pendant le temps scolaire et la pause méridienne, le montant s'élève à 115 000 €. Depuis septembre 2014, de nouvelles activités ont été mises en place le soir dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. La dépense engagée pour ces activités est, pour le 1^{er} semestre 2015, de 55 000 € ; à partir du 2nd semestre, cette dépense sera prise en charge par la direction de la jeunesse. Ces prestations viennent compléter les activités conduites par les services municipaux : sport, jeunesse, développement durable, culture et celles qui seront assurées par vacations, prévues au budget du personnel.

Dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), des crédits sont prévus pour le fonctionnement des clubs « Coup de Pouce » et des « Cafés des Parents »(26 250 €).

1.4.3 La jeunesse

(7 761 029 € en 2015 dont 6 606 597 € de dépenses de personnel contre 7 402 781 € en 2014)

Le secteur enfance-loisirs organise les prestations accueils de loisirs et accueils périscolaires. Les accueils de loisirs sont des lieux de vie, de socialisation et d'épanouissement autour d'activités pédagogiques. Les accueils de loisirs sont implantés dans les différents quartiers de Créteil.

La commune a mis en application la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée 2014. Il s'agit pour la commune, de proposer des activités structurées sur le temps de la pause méridienne.

Le secteur enfance-loisirs organise également des séjours en centre de vacances pour les jeunes cristoliens durant les congés scolaires d'été. L'offre de séjours a évolué vers des séjours plus courts (14 jours) permettant à plus d'enfants d'en profiter. En 2014, 247 Cristoliens de 4 à 17 ans ont bénéficié des séjours proposés en juillet et en août pour 26 destinations montagne, mer et campagne. Pour 2015, les séjours de vacances seront ouverts à 225 enfants et jeunes cristoliens pour un montant inscrit de 220 000 €. De plus, l'offre sera

complétée par la mise en place de mini-séjours organisés par la ville pour plus de 350 enfants et jeunes cristoliens.

Le secteur « animations socioculturelles » décline ses actions en cinq volets :

- le « passeport jeunes 8-15 ans » et le pass « 16-20 ans » sont proposés aux enfants âgés de 8 à 15 ans et aux jeunes de 16 à 20 ans. Ils permettent l'accès gratuit aux activités des animations jeunesse organisées dans les gymnases (multisites), les stages dans les équipements socioculturels pendant les vacances scolaires et donnent droit à deux réductions (Auto-école Blanc-Bleu, Jumelage). Pour gérer au mieux leur utilisation, ces cartes, sont, à présent, utilisables sur plusieurs années et actualisables chaque année par l'ajout d'une vignette annuelle ;
- le chéquier « découverte » ; il est proposé aux enfants âgés de 8 à 15 ans, leur offrant l'accès gratuit à des activités sportives (tennis, piscines, badminton) ou à des activités culturelles (cinéma, spectacle ...) à tarif réduit ;
- le chéquier « sorties à la carte » : un chéquier est proposé aux jeunes âgés de 8 à 15 ans, et lui offre l'accès à tarif réduit à des activités de loisirs (parcs d'attraction, visites culturelles,...). Ce chéquier permet d'harmoniser les tarifs des sorties proposées par les différentes structures de la ville (Jeunesse : sorties à la carte, CLAP, activités sportives de quartier ; structures socioculturelles : MJC, MPT, centres sociaux). Elles seront proposées 2 fois par semaine, réparties sur la période de vacances d'été.
- le financement des projets de stage en partenariat avec des structures socioculturelles.

Le dispositif d'aide aux projets individuels de jeunes est proposé pour les formations de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), de brevet de surveillant de baignade (BSB) et de brevet de sécurité routière (BSR).

Le Bureau Information Jeunesse est un lieu d'écoute, d'information et de documentation ouvert à tous les jeunes ainsi qu'aux parents, enseignants, travailleurs sociaux... Il propose un accueil personnalisé, respectant l'anonymat et accessible à tous sans rendez-vous. Une documentation est disponible sur les métiers, l'enseignement, la formation professionnelle, les loisirs, la santé, ... En 2015, le travail d'accompagnement des projets d'insertion sociale et professionnelle sera poursuivi, en liaison avec les partenaires pour répondre au mieux aux questionnements des jeunes cristoliens.

Le club de loisirs pour adolescents et préadolescents (CLAP) est une structure d'accueil des jeunes de 11 à 15 ans. C'est un lieu de rencontre, de socialisation et d'épanouissement autour d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

1.4.4 Le sport

(13 600 942 € en 2015 dont 7 086 114 € de dépenses de personnel et 4 283 114 € de subventions aux associations contre 13 969 222 € en 2014)

La direction des sports assure la planification de l'utilisation des équipements sportifs, afin de répartir, de façon optimale, les créneaux entre les scolaires, les

accueils de loisirs, les associations et le public (94 000 heures planifiées). Elle contribue à l'organisation logistique d'une centaine de manifestations sportives par an. Elle a également pour mission d'assurer la gestion du patrimoine sportif à savoir : 16 complexes sportifs et gymnases, 5 salles polyvalentes, 3 piscines, 18 plateaux d'évolution et terrains de jeux et 2 stades. En outre, la commune soutient l'US Créteil (plus de 9 000 adhérents au travers de 29 associations) qui anime et coordonne le mouvement sportif sur la commune.

Une quarantaine d'éducateurs sportifs participe à la mise en œuvre du projet sportif en milieu scolaire. Les interventions de ces éducateurs représentent plus de 400 heures d'activités physiques et sportives par semaine, permettant aux élèves des classes élémentaires de bénéficier d'au moins une heure de sport hebdomadaire encadrée par un intervenant sportif.

1.4.5 Le secteur culturel

(5 813 392 € en 2015 dont 1 359 138 € de dépenses de personnel et 3 510 984 € de subventions aux associations contre 7 393 550 € en 2014)

La différence importante entre le budget 2014 et le budget 2015 s'explique par le fait que la subvention de fonctionnement de 1 094 575 € auparavant versée à l'Association de Gestion de la Maison des Arts et de la Culture qui a été transférée à Plaine Centrale par le conseil municipal du 8 décembre 2014.

Les trois domaines d'intervention sont reconduits : les animations culturelles en partenariat avec les acteurs locaux, le travail autour de la galerie d'art et le suivi des équipements socioculturels.

➤ Les animations culturelles

La direction de la culture coordonne et développe des projets en collaboration avec l'ensemble des partenaires culturels et socioculturels de la commune.

Le Forum de la culture aura lieu en septembre. C'est un temps de valorisation des ressources culturelles locales et de rencontres entre le public, les équipements culturels de la ville et les associations œuvrant dans le domaine.

Les projets visent à structurer certains secteurs artistiques et à accompagner les partenaires associatifs et institutionnels dans la prise en compte de nouvelles pratiques artistiques : fête de la science, temps fort du théâtre amateur, soutien aux arts visuels, parcours des ateliers d'arts, pratique de danse amateur.

Il est également prévu des actions de valorisation du patrimoine cristolien. Outre les outils habituellement proposés (parcours urbains, cartes postales) pour différents publics (écoles, accueils de loisirs, comités de quartier, université), les visites urbaines et parcours de découverte de Créteil seront poursuivis.

Il est aussi prévu des actions artistiques de proximité visant à développer des dynamiques culturelles à l'échelle des secteurs, en collaboration avec les équipements socioculturels et les comités de quartiers. La présentation de spectacles, le développement de projets patrimoniaux au sein des quartiers participent notamment à cette démarche, en donnant la priorité aux quartiers en Zone Urbaine Sensible et à la mise en œuvre de collaborations pérennes avec les structures culturelles locales. Pour 2015, le projet « Mémoires » à destination du quartier des Bleuets, sera poursuivi en partenariat avec la MPT des Bleuets et l'ensemble des partenaires du quartier. Un soutien est apporté au projet « Mont Mesly Changement de décor » par la Maison de la Solidarité avec

l'artiste Louis Oigny, dans le cadre de la rénovation du quartier. Par ailleurs, sont prévues la participation et la mise en œuvre des manifestations comme Jour de Fête.

- La galerie d'art
(8 700 € en 2015 contre 10 000 € en 2014)

La galerie d'art entre dans la quinzième saison d'existence. Elle poursuivra son action pour diffuser l'art contemporain auprès du public et permettre aux artistes cristoliens et extérieurs, non seulement d'exposer leur travail dans les meilleures conditions, mais également de partager des expériences communes.

- Les subventions aux équipements socioculturels
(2 687 839 € en 2015 contre 2 784 390 € en 2014)

La commune soutient activement les actions développées par l'ensemble des équipements socioculturels, par le biais de subventions de fonctionnement et de mise à disposition de personnel ou de locaux. Un travail important a été réalisé en concertation avec les équipements, pour que les moyens soient mieux répartis entre chaque structure, conformément à l'état et à la diversité des besoins sur le territoire. En 2015, une étude relative à l'élaboration d'un schéma opérationnel de mutualisation du tissu socioculturel dans les secteurs ouest et centre de Créteil sera menée

1.4.6 L'action sociale

(14 492 581 € en 2015 dont 1 537 553 € de dépenses de personnel et 12 732 993 € de subvention au CCAS contre 14 483 206 € en 2014)

Les crédits ouverts pour la politique sociale s'élèvent à 14 492 581 € en 2015 contre 14 483 206 € en 2014.

Conformément à la loi, le CCAS développe une action générale de prévention et de développement social en direction de plusieurs publics.

- Les interventions en faveur des personnes handicapées

Le CCAS développe une politique d'intégration des personnes handicapées particulièrement active : des crédits d'aide sont prévus pour l'achat de matériel spécifique ou pour aider les enfants à partir en vacances dans des accueils de la ville ou des accueils spécialisés.

Le CCAS met en œuvre les moyens nécessaires (et notamment en personnel) à l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance (crèches et halte garderies).

Le secteur aide à domicile soutient également des personnes handicapées dans leur vie au quotidien.

Ces différentes interventions s'ajoutent aux travaux d'accessibilité réalisés par la commune (dans les équipements publics, les mises en conformité d'arrêts de bus,...).

➤ Les actions de prévention sanitaire

Les actions de prévention bucco-dentaire seront reconduites en 2015, en lien avec le département, l'agence régionale de la santé (ARS) et la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Leur champ d'intervention s'étend en matière de public (la petite enfance est également concernée) et en matière d'actions (prévention nutritionnelle : « un fruit pour la récré »). Certaines d'entre elles sont intégrées dans le programme de réussite éducative.

➤ Les interventions sociales

Les aides aux personnes en grande difficulté proposées par le CCAS sont en augmentation croissante (+8,3 % entre 2014 et 2013 pour la seule aide alimentaire d'urgence) afin de soutenir un public de plus en plus fragilisé. Un effort particulier est consacré à la prévention des expulsions locatives et à l'insertion par le logement.

Par ailleurs, le nombre de demandes de RSA socle a progressé de 14 %.

➤ Le secteur de la petite enfance

Le CCAS offre 671 places d'accueil de jeunes enfants en crèche collective, familiale ou en halte garderie. Le CCAS accorde également des subventions aux crèches associatives « P'tits choux » et AFAAC qui proposent 60 places d'accueil.

➤ Les prestations d'aide, de soutien à domicile, de logement et d'animation en faveur des personnes âgées

Les interventions en direction des personnes âgées sont prioritairement axées sur les actions de soutien à domicile : aide à domicile (42 722 heures effectuées en 2014), repas à domicile (262 bénéficiaires en moyenne mensuelle pour 2014), téléalarme (552 personnes raccordées à fin 2014), prise en charge partielle des frais liés à la dépendance (32 bénéficiaires en 2014 pour un montant d'aides de 24 000 €). Pour les soins à domicile, la capacité du service est à fin 2014 de 60 places qui ont bénéficié à 87 personnes. Ce service est entièrement pris en charge par la CPAM.

Pour les actions d'animation d'une part, et d'autre part, pour le maintien d'une offre de qualité en matière d'hébergement, la politique de la ville sera poursuivie à travers nos 4 résidences de personnes âgées regroupant 244 logements (211 de type F1 et 33 de type F2).

**1.4.7 La prévention et la sécurité
(8 098 723 € en 2015 dont 5 960 353 € de
dépenses de personnel contre 8 010 335 € en
2014)**

L'activité se développe et permet la surveillance d'un nombre important de sites et d'activités : près de 200 bâtiments communaux, les sorties d'écoles, le stationnement, la circulation, les marchés forains, les manifestations sportives et culturelles qui se déroulent sur la commune, l'accueil et le filtrage de l'hôtel de ville. Le service a aussi en charge 8 parkings publics dont celui de la médiathèque. Enfin, la gestion des objets trouvés et une politique dynamique de gestion des épaves sont menées par cette direction qui comprend plus de 180 agents.

En 2015, 1 750 000 € comme en 2014 est prévue pour la contribution aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers.

1.4.8 Le développement durable

Les problématiques du développement durable font partie intégrante de tous les grands projets de la commune et de la gestion au quotidien, dans tous les domaines de l'action municipale. La commune est particulièrement attentive au respect des clauses environnementales (consommation énergétique du matériel, énergie utilisée, traitement des déchets lors des travaux, biodégradabilité, recyclage,...), lors de l'attribution des marchés publics.

En 2015, sera mis en œuvre le plan climat énergie territorial dont le projet a été adopté par le conseil municipal du 8 décembre 2014. Ce plan comporte quatre priorités :

Priorité 1 : un chauffage urbain mixant les énergies,

Priorité 2 : la lutte contre la précarité énergétique dans un habitat économe en énergie,

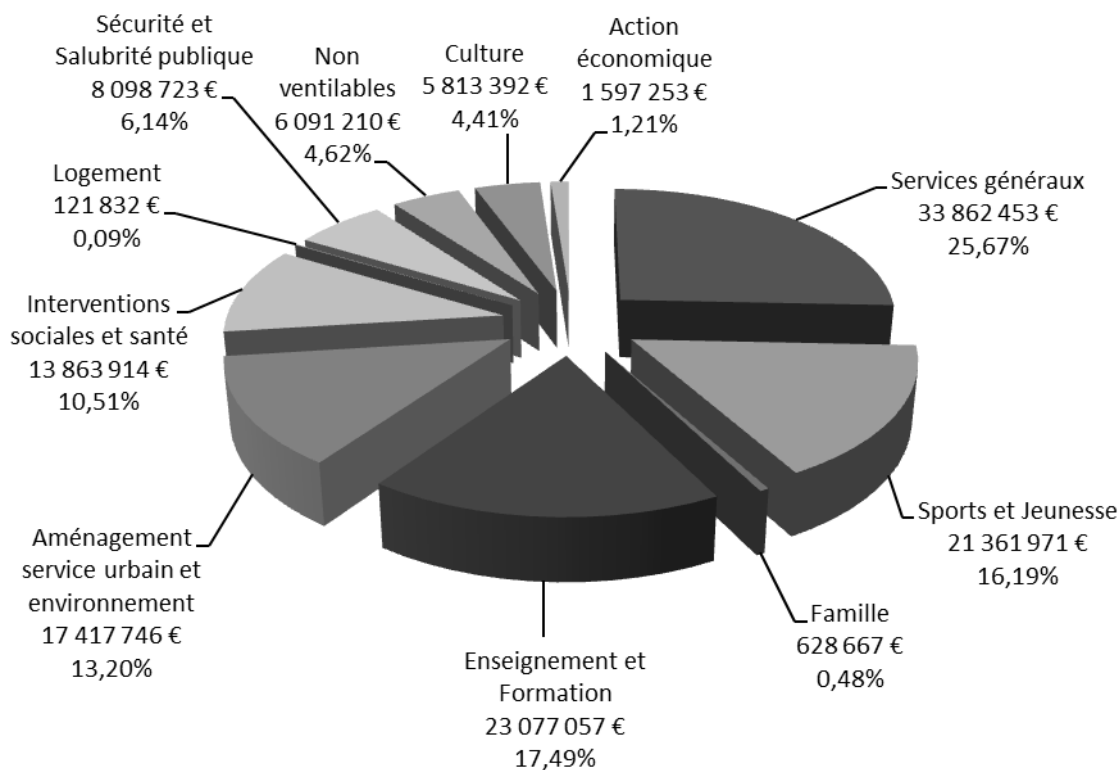
Priorité 3 : une culture d'économie d'énergie,

Priorité 4 : une collectivité exemplaire avec pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le patrimoine et les véhicules de la commune.

Par ailleurs, les initiatives de sensibilisation et d'éducation au développement durable se multiplieront en 2015, en déployant les ressources humaines internes, en direction des écoles, avec notamment de nouveaux ateliers dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, mais également en direction des habitants avec des interventions dans des équipements publics (par exemple dans les résidences de personnes âgées sur les gestes de tri), ou à l'occasion d'évènements comme Parcs et Jardins en fête et la semaine du développement durable.

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION
(y compris les dépenses de personnel)**

Total : 131 934 218 €

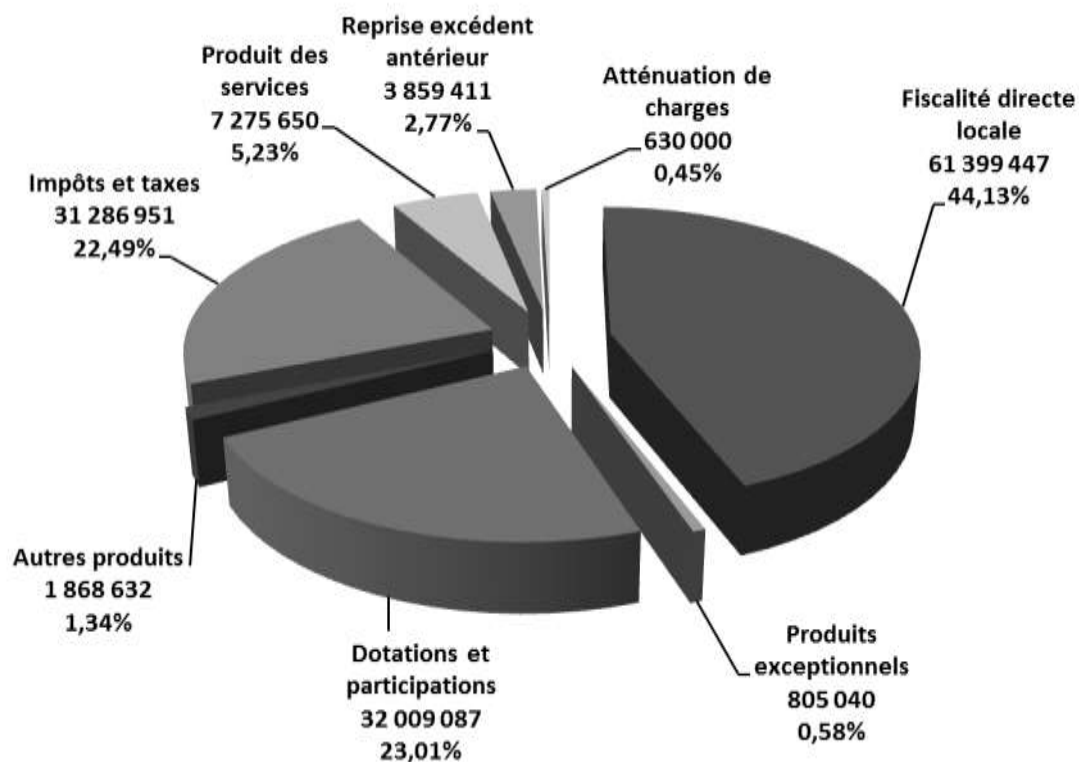


2- Recettes et équilibre

Les recettes de l'exercice 2015 s'élèvent à 139 334 218 € contre 139 338 029,00 € en 2014.

	2014	2015	Évolution%
- atténuation de charges	630 000,00	630 000,00	0
- produit des services	7 298 600,00	7 275 650,00	-0,31
- impôts et taxes	32 075 759,00	31 286 951,07	-2,46
- dotations et participations	34 627 658,00	32 009 087,00	-7,56
- autres produits	1 838 736,00	1 868 632,00	+1,63
- fiscalité directe locale	59 150 186,00	61 399 447,00	+3,80
- produits exceptionnels	963 254,58	805 040,00	-16,43
- reprise excédent antérieur	2 553 835,42	3 859 410,93	+51,12
- total des recettes réelles	139 138 029,00	139 134 218,00	-0,003
- recettes d'ordre	200 000,00	200 000,00	
- total des recettes	139 338 029,00	139 334 218,00	-0,003

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :
TOTAL : 139 134 218 €



Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

**2.1 - Produits des services et du domaine
(7 275 650 € en 2015 contre 7 298 600 € en 2014)**

Ces recettes proviennent des différentes prestations facturées par la commune à ses usagers : salles de sports, gymnases, piscines (402 000 €), accueils de loisirs (650 000 €), accueils périscolaires (451 000 €), séjours de vacances (108 700 €), restauration scolaire (2 735 000 €), places de stationnement (200 000 €), prestations d'entretien et de fournitures par les services techniques.

La prévision est ajustée en fonction du résultat de l'année passée qui s'est traduit par une bonne fréquentation de nos dispositifs. Celle-ci doit être corrélée aux multiples actions engagées par la ville pour améliorer et accroître la qualité des prestations offertes à la population comme les travaux effectués dans les équipements, la formation des personnels, l'évolution des procédures et conditions d'accueil, etc.... Par ailleurs, la mise en place des nouvelles procédures de paiement et de règlement (paiement par Internet) début 2015, le fonctionnement de la commission de suivi des paiements participent à une dynamique de recouvrement des produits de la ville, en lien avec les usagers.

2.2- Recettes de la fiscalité indirecte (31 286 951,07 € en 2015 contre 32 075 759 € en 2014)

Elles se composent en particulier de :

- l'attribution de compensation (AC) versée par Plaine Centrale : 21 338 922 €. Elle correspond à la différence entre les recettes (principalement l'ancien produit de taxe professionnelle) et les charges transférées depuis la création de la communauté. En 2012, l'AC de Créteil avait été réduite pour tenir compte du personnel mutualisé et mis à disposition par Plaine Centrale. Par ailleurs, afin d'optimiser nos dotations, l'AC avait été diminuée en 2012 et 2013 compensée par une augmentation de la dotation de solidarité communautaire. La CLECT du 20 mars 2015, dans la perspective de la mise en place de la métropole du Grand Paris, a décidé de modifier la répartition attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire et est ainsi revenue sur les décisions antérieures, hors transfert de la subvention à l'association de Gestion de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil et du Val-de-Marne
- du fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) estimé pour 2015 à 4 636 147 €. Il est toujours soumis à de fortes variations (4 211 427 € en 2011 - 3 558 884 € en 2012, 4 161 024 € en 2013 et 4 572 110 € en 2014).
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 2 215 942,07 €. Les recettes constatées depuis 2008 sont les suivantes :
2008 : 2 720 403,24 €, 2009 : 1 599 708,66 €, 2010 : 2 603 770 €,
2011 : 2 770 785 €, 2012 : 2 175 688,84 €, 2013 : 2 027 628 € et
2014 : 2 316 345,64 €.
- la dotation de solidarité communautaire qui est évaluée pour 2015 à 1 302 540 €.

2.3- Dotations et participations (32 009 087 € en 2015 contre 34 627 658 € en 2014)

2.3-1. La dotation forfaitaire (16 278 582 € en 2015 contre 19 110 644 € en 2014)

La dotation forfaitaire est estimée pour la commune à un montant de 16 278 582 €, ce qui représente une diminution de 14,81 % par rapport à 2014, cela est dû à la participation de la ville au redressement des comptes publics.

2.3-2. La compensation de la contribution économique territoriale ex dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP) (1 211 384 € en 2015 contre 1 833 564 € en 2014)

Cette compensation a été notifiée à la commune pour un montant de 1 211 384 €, ce qui représente une diminution de 33,93 % par rapport à 2014.

Cette compensation baisse fortement car elle sert de variable d'ajustement pour financer la péréquation verticale.

2.3-3. Les dotations de péréquation (6 525 447 € en 2015 contre 6 397 456 € en 2014)

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La dotation est estimée pour la commune à un montant de 5 037 235 €. En 2014, il avait été perçu 4 992 304 €.

- la dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP) a été estimée pour la commune pour 1 488 212 € contre 1 405 152 € réalisé en 2014.

2.3-4. Les autres participations ou dotations (7 993 674 € en 2015 contre 7 285 994 € en 2014)

Elles comprennent, notamment :

- la compensation de l'État, notifiée à la commune au titre des exonérations de taxes d'habitation, est de 1 675 468 € ;
- la compensation de l'État notifiée à la commune au titre des exonérations de taxes foncières, s'élève à 611 690 € dont 447 193 € au titre de la compensation pour l'exonération de longue durée des logements sociaux ;
- la participation de l'État, pour les emplois d'avenir, est de 703 000 € ;
- le contrat enfance jeunesse pour le volet enfance bénéficiera d'une inscription de 1 750 000 €.
- La participation de l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dite « fonds d'amorçage » pour 487 200 € ;
- la participation de l'Etat pour le Programme Réussite Educative est de 206 800 € ;
- le contrat de ville implique une participation de la Région qui transite par le budget de la commune, avant d'être reversée aux associations en fonction des projets retenus (45 500 €) ;
- la dotation de l'État pour le recensement atteindra 20 000 € en 2015.

2.4- Les recettes réelles diverses (3 303 672 € en 2015 contre 3 431 990,58 € en 2014)

Appartiennent à ces recettes les produits de gestion courante (produits des locations, revenus des immeubles, redevances des concessionnaires) pour 1 481 600 €, les atténuations des charges (rabais, ristournes, remboursements de charges et rémunérations) pour 630 000 €, les produits financiers (recettes liées aux deux contrats de SWAP) pour 387 032 € et 805 040 € de produits exceptionnels, dont 600 000 € en boni de liquidation repris par anticipation sur la ZAC des Sarrazins.

2.5- Les recettes d'ordre (200 000 € en 2015 comme en 2014)

Les recettes d'ordre de fonctionnement comprennent pour cette année :

- Les travaux en régie pour 200 000 €

Cette écriture a pour but de transférer en investissement le coût des travaux en régie et trouve sa contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

2.6- La fiscalité directe (61 399 447 € en 2015 contre 59 150 186 € en 2014)

Les bases prévisionnelles nous ont été communiquées par les services fiscaux. Elles intègrent la revalorisation législative de 0,9 % pour 2015.

- Bases d'imposition

	Bases réelles 2014 (en €)	Bases prévisionnelles 2015 (en €)	Variation (en %)
Taxe Habitation	122 537 374	122 989 000	0,37 %
Taxe Foncier Bâti	138 437 336	140 956 000	1,82 %
Taxe Foncier Non Bâti	150 761	149 200	-1,04 %

Pour équilibrer le budget primitif 2015, il est proposé de fixer la progression des taux à 2,6 %.

- Taux

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe Habitation	20,26 %	20,79 %
Taxe Foncier Bâti	24,73 %	25,37 %
Taxe Foncier Non Bâti	45,40 %	46,58 %

➤ Produit fiscal

	Montant 2015 estimé
Taxe Habitation	25 569 413
Taxe Foncier Bâti	35 760 537
Taxe Foncier Non Bâti	69 497
Total	61 399 447

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2015 ;
- de fixer le taux d'imposition des taxes sur les ménages pour l'année 2015 de la manière suivante :
 - taxe d'habitation : 20,79 % ;
 - taxe sur le foncier bâti : 25,37 % ;
 - taxe sur le foncier non bâti : 46,58 % ;
- de fixer l'enveloppe d'emprunt que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à 8 022 548,45 € ;
- d'attribuer une subvention au CCAS en 2015 à 12 732 993 € au titre du fonctionnement ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Chemin des arts en Val-de-Marne de 200 000 € ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil de 20 000 €
- d'attribuer une subvention d'équipement à la SA d'HLM Maison du CIL pour 109 200 €
- d'attribuer un fonds de concours de 20 100 € à Plaine Centrale
- de répartir les subventions départementales en faveur des associations locales, au titre de l'exercice 2015 ;
- de modifier le montant de l'attribution de compensation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de subventions pour le financement des opérations prévues au budget ;
- et d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 évalué à 3 859 410,93 € à la section de fonctionnement.